

DEMANDE DE PERMIS ET CERTIFICAT

Retournez le formulaire et les plans au :

1393, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Edmond-de-Grantham, QC, JOC 1K0 inspection@st-edmond-de-grantham.qc.ca

Pour info : 819 395-2562 poste 102

Type de permis ou certificat correspondant à la demande

	Construction neuve (Résidence)		Construction d'un bâtiment accessoire		Rénovation (remplacement) Transformation	
	Construction				(avec modifications)	
	Agrandissement du bâtiment principal		Agrandissement d'un bâtiment		Démolition Installation septique	
	batiment principal		accessoire		Changement d'usage	
	Lotissement		Remblai/déblai		Travaux riverains	
	Autre :					
		G	ÉNÉRALITÉS			
Nom du propriétaire :						
Nom du requérant : Même						
Adresse des t	ravaux :					
Adresse post	ale :					
Téléphone : Courriel :						
Télécopieur :	if des travaux :					
	it et de fin des travaux :					
	avaux approximative:					
Plans fournis		Oui 🗆	Non □			
	ÉXÉCUTION DES	TRAVAU	X ET PROFESSIONNEL			
ENTREPRENEUR AU PROJET ? OUI □ NON □ ET/OU PROPRIÉTAIRE □						
Nom de l'entreprise :						
Adresse de l'entreprise :						
Nom du responsable :						
Téléphone :						
Numéro RBQ	:					
DESCRIPTION DES TRAVAUX (suite au verso)						
DESCRIPTION DESTRIBUTION (Suite du Veiso)						
Signature du requérant/propriétaire :						
	Date:					

- En l'absence de plans, joindre si possible, un croquis précis à votre demande;
- Vérifiez auprès de l'inspecteur en bâtiment, les documents que vous devez joindre à votre demande;
- Le coût du permis est en fonction des travaux de construction, rénovation, agrandissement, addition de bâtiment :

Pour des travaux de RÉNOVATION/TRANSFORMATION	Coût du permis (À titre indicatif seulement)	Délai d'émission	
Menus travaux d'entretien	Gratuit (à valider avec l'inspecteur)		
Bâtiment principal/accessoire	50\$		
Pour des travaux de CONSTRUCTION/AGRANDISSEMENT	Coût du permis (À titre indicatif seulement)	20 jours à 30 jours 60 jours si le projet est	
Bâtiment principal rés.	100 \$	assujetti au PIIA,	
Bâtiment accessoire	50\$	CPTAQ, dérogation	
Bâtiment agricole, com. ind.	400 \$	7	
Agrandissement – bât. principal rés.	100 \$	mineure	
Agrandissement bât. accessoire	50 \$		
Agrandissement agricole, com. ind.	100 \$		



Plan de localisation / croquis (obligatoire):				
Bâtiment principal				
RUE – CHEMIN – ROUTE :				
Suite de la section – Description :				